



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 31 JUILLET 2025

Affaire n° 17-20250731

**Dénomination d'une voie privée ouverte à la circulation publique**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er août 2025

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 25 juillet 2025

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 10
- absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente et un juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Augustine Romano, Jean Richard Lebon, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

### Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Charles Emile Gonthier par Mansour Zarif, Gilberte Lauret-Payet par Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Véronique Fontaine par Régine Blard, Noëline Domitile par Marie-Claire Boyer, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

### Étaient absents :

Bernard Picardo, Marcelin Thélis, Jean-Pierre Georger, Serge Sautron

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 17-20250731**

**Dénomination d'une voie privée ouverte à la circulation publique**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le rapport n° 17-20250731 présenté au Conseil municipal du 31 juillet 2025,

**Considérant** que depuis l'entrée en vigueur de la loi du 21 février 2022, et plus particulièrement de son article 169 de la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale), la responsabilité de la dénomination des voies, des lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation publique, a été transférée aux conseils municipaux,

**Considérant** que cette avancée législative nous permet aujourd'hui d'inscrire dans notre paysage urbain, des hommages significatifs qui renforcent le tissu social de notre commune,

**Considérant** que la partie haute de l'impasse Germain Bénard située sur l'avenue du Président Chirac nécessite une nouvelle dénomination de voie,

**Considérant** que pour honorer la mémoire d'une figure familiale et locale, les propriétaires de ce tronçon de voie de l'impasse Germain Bénard souhaitent renommer celui-ci :

Allée Claire Bénard (enseignante, née en 1934, décédée en 2021),

**Considérant** l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et la mémoire d'une personne qui a marqué notre histoire locale,

**Le Conseil municipal,**  
**réuni le jeudi 31 juillet 2025 à l'Hôtel de Ville le quorum étant atteint,**

**Monique Bénard se retirant de la salle des délibérations, ne participant ni au débat, ni au vote,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Décide à l'unanimité**

**Article 1** de renommer la partie haute de l'impasse Germain Bénard (voie privée ouverte à la circulation publique) : « **allée Claire Bénard** »,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,  
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**

**Annexe :**  
plan de situation  
plan cadastral



Commune :  
LE TAMPON (422)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 16308 M

Document vérifié et numéroté le 18/10/2023  
A St-Pierre  
Par SANCHEZ Olivier  
Géomètre  
Signé

SERVICE DES IMPOTS FONCIERS  
ANTENNE DE ST PIERRE

1 RUE DU PERE RAIMBAULT  
97751 SAINT PIERRE CEDEX  
Téléphone : 02 62 35 98 00

ptgc.st-pierre-de-la-reunion@dgiip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'arpentage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_

Les propriétaires des parcelles ont pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente n° 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Section : EM  
Feuille(s) : 000 EM 01  
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/750  
Date de l'édition : 18/10/2023  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par VEYLAND (2)

Réf. :  
Le 12/10/2023

**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**

